ABONNEMENT

on s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUNUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publicatio des insertions reçues et même payées sauf restitution dans ce dernier cas Et du droit de medifier la redactio

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne

On s'abonne

sont pas rendus.

A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse

L'abonnnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 5 DÉCEMBRE

BULLETIN

Les curés sac au dos ont un pendant, les instituteurs sac au dos. Vous souvient-il de l'enthousiasme des jeunes maîtres? Dans tous les rapports officiels, on voyait les instituteurs de la jeunesse se déclarer partisans forcenés du service obligatoire et personnel, ils chantaient aux oreilles des inspecteurs attendris le Chant du Départ, Amour sacré de la Patrie, et invoquaient les immortels principes. C'était superbe et d'autant plus beau qu'ils avaient passé l'âge et étaient sûrs de ne caresser Azor qu'en poésie. Au fond il s'agissait tout bonnement d'enrôler les séminaristes. On les enrôle, mais il se trouve que les instituteurs sont enrôlés du même coup, et il y a des pleurs et des grincements de dents.

Vingt-quatre élèves viennent de rentrer à l'École normale supérieure, et un gendarme—Pandore est sans pitié— leur a apporté leur feuille de route. Aussitôt des cris s'élèvent sur les hauteurs sacrées du quartier Latin, répétés par tous les amis de l'Université.

Comment! interrompre les études au beau milieu! Enrôler comme de vulgaires pousse-caillous l'élite intellectuelle de la France! C'est stupide, idiot! Le Temps déclame doctement contre le dogme féroce de l'implacable égalité; la Justice elle-même désire des tempéraments. On invoque l'équivalence des services: est-ce que ces jeunes gens ne seraient pas plus utiles au pays dans un laboratoire qu'à la caserne, etc.?

Ah! ah! la loi est stupide, vous vous en apercevez, parce que vous en souffrez, mais c'est vous qui l'avez faite. Seulement vous ne pensiez atteindre que la religion et vous atteignez aussi la culture intellectuelle. Oui, tout Français doit servir son pays, mais il y a différentes manières de le servir, il fallait approprier la manière de servir aux besoins de la patrie et aux aptitudes des citoyens, la France n'y aurait rien perdu, au contraire. Vous invoquez l'intérêt supérieur du pays, vous avez bien raison et vous dites: « Il faut que la science subsiste. » Parfaitement, mais il faut aussi que la religion subsiste.

Les normaliens trouveront bien moyen d'échapper à la loi, plusieurs se sont déjà dérobés à ses prescriptions sous des prétextes aussi ingénieux qu'illégaux, et l'administration compllaisante a fermé les yeux. En attendant, les universitaires ont une rude venette, et afin de leur épargner de pareilles transes, un jour ou l'autre on retouchera la loi. Pour le moment, il nous est agréable de les entendre fulminer contre le dogme féroce de l'égalité implacable.

Validation de M. FAIRÉ

Le correspondant de l'Union de l'Ouest écrit du Palais-Bourbon, jeudi 3 décembre, 5 heures du soir :

« Un certain nombre de radicaux voulaient, paraît-il, obtenir l'invalidation de M. Fairé.

Plusieurs émissaires du candidat évincé étaient venus à Paris solliciter un « bon vote ». La manœuvre n'a pas réussi. Un M. Trouillot s'est fait l'interprète des doléances de M. Guignard. Si la cause de M. Guignard avait été bonne, le béotisme de M. Trouillot l'aurait compromise. C'est vous dire quel pitoyable avocat les républicains d'Angers s'étaient assuré pour plaider la plus méchante des causes. Ce n'est pas que M. Trouillot n'ait obtenu un vif succès. Seulement, ce succès n'était peut-être pas celui que M. Guignard convoitait. Je veux faire allusion à la douce hilarité qui a salué la célèbre histoire des sages-femmes. Si les amis de M. Guignard s'étaient flattés de provoquer l'indignation sur tous les bancs, quelle n'a pas dû être la confusion des adversaires de M. Fairé, quand ils ont vu les radicaux les plus graves s'esclasser de rire? Au lieu de révolter les gens, l'anecdote sur laquelle M. Guignard comptait le plus, les a désarmés. Après un pareil fabliau, il n'y avait plus rien à faire.

» M. Trouillot a tenté, il est vrai, de signaler de prétendues distributions d'argent. Mais M. de Colbert-Laplace a eu bien vite fait de réduire à ses proportions véritables les libéralités incriminées: il s'agissait d'une somme de 10 fr. consacrée de temps immémorial au « rafraîchissement » des vieillards de l'hospice. Avec 10 fr., était-il vraiment possible d'acheter 100 voix?

» Bref, l'élection de M. Fairé a paru si peu entachée d'illégalité que l'honorable député d'Angers a recueilli 333 suffrages. De toutes les élections contestées, c'est celle qui a rallié le plus grand nombre de voix. »

MAGISTRATURE DE « GAMINS »

Le Paris est vif dans ses expressions. On voit que la proposition Reinach n'est pas encore votée!

On n'approuve pas, au *Paris*, la loi Thévenet, abaissant à vingt-deux ans l'âge des juges suppléants :

- « Comment, c'est à des gamins de vingtdeux ans (que tous les étudiants en droit de cet âge me pardonnent!), c'est à des gamins qu'on remettra l'honneur, les intérêts, la fortune des familles!
- » Comment, ce seront des enfants à peine sortis du collège, tous frais cueillis à l'Ecole, qui auront la redoutable mission de discerner le bien du mal, le vrai du faux!
- » Des enfants qu'on accepte à peine dans les administrations de l'Etat pour les services d'expéditionnaires (la plupart des bureaux ont des limites d'âge plus élevées), ces enfants seront des juges !
- » Ils viendront en robe noire, portant l'hermine, déclarer que nous avons bien fait ou mal fait et nous infliger des peines!»

Qui sait!

Peut-être M. Thévenet, dans sa bienveillance pour ses concitoyens, a-t-il pensé qu'à cet âge la nature humaine, travaillée par la doctrine démocratique, n'est pas encore pervertie.

Il voit de si abominables choses chez les « vieux ! »

Il en a tant trouvé de faciles à rendre d'abominables services au ministère pour gagner de l'avancement, qu'il a voulu faire une expérience.

A vingt-deux ans, il y a des chances pour que la République n'ait pas encore tout corrompu.

Vingt-cinq ans est déjà un peu avancé. Il peut y avoir des doutes.

Quoi qu'il en soit, « des gamins de vingt-deux ans » pour juges.

Des jeunes et des très inexpérimentés pour législateurs, — c'est un drôle de personnel pour la République, qui aspire à étonner le monde par sa sagesse et son sens rassis.

INFORMATIONS

M. Bousquet, ex-député obscur du Gard, que les électeurs ont laissé sur le carreau, recevra, en récompense de son zèle opportuniste, la place de premier président à la Cour d'appel de Nîmes, aux appointements de 45,000 francs.

M. Bousquet est, paraît-il, très protégé par l'intègre Cazot.

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE

Nous lisons dans la Croix de la Lozère:

Par décret du ministre Thévenet, cinq nouveaux prêtres seront privés de leur traitement à partir du 15 décembre.

Au total, la Lozère a treize de ses prêtres volés. Voici les noms des nouvelles victimes : MM. Champagnac, curé-doyen de Châteauneuf-

de-Randon.
Tardieu, curé des Termes.
Grousset, curé de Saint-Gal.
Brager, curé de Prades.

Bottou, vicaire de Saint-Pierre-le-Vieux.

Le même journal fait cette intéressante re-

- « Les statistiques du même ministre, en » mettant la Lozère au dernier rang pour la
- » criminalité, prouvent que ses habitants sont » les meilleurs citoyens de la République. »

UNE MANIFESTATION

Avant-hier soir, à la représentation du théâtre de Cherbourg, les officiers de la marine russe assistaient à la représentation, où ils furent l'objet d'une chaleureuse ovation.

Leur entrée dans la salle fut saluée par le cri unanime de : Vive la Russie!

Les officiers russes répondirent immédiatement par le cri plusieurs fois répété de : Vive la France l

L'AMIRAL DUPERRÉ

A propos de l'escadre d'évolution qui a pris la mer avant-hier pour une campagne de trois semaines, on annonce d'une façon positive que le vice-amiral Charles Duperré, restera préfet maritime de Toulon jusqu'au moment où il remplacera l'amiral Dupetit-Thouars à la tête de l'escadre cuirassée, c'est-à-dire en octobre ou en novembre prochain.

birth the court of a court to pour as le ga

Tous Français!

Quelques membres de la Chambre viennent de déposer une proposition de loi tendant à ce que le personnel des Compagnies de chemins de fer ne soit composé, à l'avenir, que d'employés appartenant à la nationalité française.

Les auteurs de la proposition rappellent qu'au point de vue de la défense nationale les voies ferrées jouant un rôle considérable, il importe essentiellement qu'à ce moment les chefs militaires trouvent un concours absolument dévoué dans les agents placés sous leurs ordres.

LE PONT SUR LA MANCHE

Une Société anglaise a déposé, au ministère des travaux publics, une demande de concession pour construire un pont sur la Manche.

UN BANQUET BOULANGISTE

Il paraît qu'il doit y avoir, à Jersey, le 15 décembre, une grande réunion que présidera le général Boulanger. Le vapeur Gazelle a été frété pour le transport de 500 boulangistes.

Il y aura également un banquet qui sera servi dans le local de la Société royale d'agriculture de Jersey.

Une reine couronnée

C'est la reine d'Angleterre.

Elle vient de remporter, sans aucune faveur, assure-t-on, quatre premiers prix, trois seconds et un troisième prix au concours d'animaux de Birmingham.

Elle a été couronnée dans les concours 445 fois.

NOUVELLES MILITAIRES

LES SOUS-OFFICIERS DE CAVALERIE

Les sous-officiers de cavalerie, candidats au grade de sous-lieutenant, vont être dans la jubilation, pour un an du moins. Le terrible arrêté du 2 août 1889, qui n'admettait plus les diplômes en remplacement du certificat d'instruction générale, qui rendait le renouvellement de celui-ci obligatoire tous les ans, cet arrêté, disons-nous, ne serait exécutoire qu'en 1891. En conséquence, celui du 3 avril 1886 resterait provisoirement en vigueur. Qui a dicté cette décision bienveillante? Les doléances discrètes des intéressés, les refus de rengager, les départs précipités ou les conditions nouvelles de la loi militaire?

C'est ce que nous saurons, sans doute, dans quelques jours.

Toujours est-il que les sous-officiers sont prévenus. Ils n'ont qu'à redoubler de zèle et de travail pour perfectionner leur instruction.

France militaire.)

JUSTICE DISTRIBUTIVE

Un brave soldat risque sa vie pour arrêter un assassin armé. Il reçoit en pleine poitrine un coup de couteau profond de 15 centimètres qui lui met le cœur à découvert.

Échappé par miracle à la mort, il se rend

maître d'un fou furieux, barricadé chez lui et menaçant de tuer quiconque l'approche.

Pour récompenser tant de courage, le Journal officiel lui décerne une... mention honorable! (Id.)

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

TEMPÉRATURE. — Ce matin, le soleil est resté caché derrière un voile épais de nuages qui semblaient chargés de neige; mais le baromètre, ayant encore monté cette nuit, il n'est pas probable que cette neige soit pour nos contrées. Cependant, il y a un abaissement de température, très peu sensible il est vrai, à cause de la direction des vents qui viennent toujours du nord-est.

La Loire est couverte de glaçons, et ils coulent de plus en plus nombreux.

ACTE DE PROBITÉ

Il y a quelques jours, une pauvre journalière chargée de famille était occupée chez une dame qui, pour se débarrasser d'un porte-monnaie hors d'usage, en fit présent à la femme de journée pour être donné en jouet à sa petite fille. Celle-ci, en l'ouvrant, dit à sa mère qu'il y avait un sou dans le porte-monnaie. La mère, voulant constater le fait, s'aperçut que le sou était un louis de 20 fr. L'honnête femme s'empressa d'aller en informer sa maîtresse qui, touchée de cet acte de probité, donna non seulement les vingt francs, mais encore des vêtements de quoi habiller toute la famille.

Nous voudrions avoir souvent à enregistrer de pareils faits.

ATTENTION A LA FAUSSE MONNAIE!

Il circule en ce moment beaucoup de pièces fausses de 40 fr. à l'effigie de Napoléon III, empereur, et au millésime de 1857. Ces pièces, fort bien imitées du reste, ne sont reconnaissables qu'au son qu'elles émettent et qui diffère sensiblement de celui des vraies pièces.

Avis à nos concitoyens.

La flèvre typhoïde à Angers

Quelques cas de sièvre typhoïde viennent de se produire à Angers; ils sont isolés et ne peuvent être pour la population une cause d'inquiétude; mais il est toujours utile de prévenir, par des moyens efficaces, la formation de soyers et la dissémination du mal; — partant de rappeler les mesures hygiéniques capables d'empêcher la contagion.

La fièvre typhoïde est une maladie contagieuse et infectueuse; ce point n'est pas contestable; elle a pour agent de propagation un microbe, le bacille typhique.

Quels sont les principaux moyens par lesquels s'effectue l'infection? L'air, les linges de corps et objets de literie souillés par les déjections, et surtout l'eau servant de boisson.

Le mode de transmission de la fièvre typhoïde par l'air est assurément le moins habituel et sa dissémination par cette voie ne s'étend jamais très loin du foyer originel; de même, la contagion est rarement directe, transmissible par contact immédiat d'un malade avec un individu sain.

On doit cependant isoler autant que possible les typhiques, aérer les chambres des malades, désinfecter l'air des locaux par des pulvérisations de solutions de sublimé ou d'acide phénique.

Les linges de corps et pièces de literie, squillés par les déjections intestinales, sont un moyen de transport fréquent ; il est d'observation que les blanchisseuses contractent souvent la sièvre typhoïde. On ne saurait donc trop recommander la désinfection des linges et esfets de literie; la chaleur est le meilleur parasiticide; or, la désinfection du linge, de la literie, des vêtements, des pièces de pansement, se fait efficacement par les étuves à vapeur, dont les derniers modèles tuent à 140° les microbes les plus résistants, agissent avec rapidité et n'altèrent jamais les tissus. La puissance infectieuse des déjections intestinales semble moins grande au moment où elles sont émises que plus tard, quand elles ont séjourné soit sur les linges, soit dans les vases ou les fosses d'aisances; il se produit vraisemblablement un travail de fermentation et de putréfaction favorable à la multiplication des germes infectieux.

Comme conséquence, il importe aussi de désinfecter les bassins, cabinets et fosses d'aisanses, qui reçoivent les selles des typhiques, à l'aide de solutions de sulfate de fer (200 grammes pour un litre d'eau), de sulfate de cuivre (50 grammes pour un litre), ou d'acide phénique (50 grammes pour un litre).

Des fumigations d'acide sulfureux (combustion de 25 à 30 grammes de soufre par mètre cube de la chambre), — des lavages des parquets et des murs avec une solution d'acide phénique (50 pour 4,000) ou de sublimé (4 pour 4,000) sont à conseiller.

Mais c'est surtout par les eaux servant de boisson que l'infection s'opère: le professeur Brouardel a magistralement établi que l'eau est le mode de propagation le plus fréquent, soit qu'elle provienne d'un puits communiquant par infiltration avec une fosse d'aisances, soit qu'on la puise à une source ou à une conduite souillée par des matières fécales.

Ce que l'on peut affirmer sans réserve, avec l'éminent hygiéniste, le professeur froust, c'est qu'une ville court d'autant plus de risque d'être affligée d'épidémies typhiques que sa distribu-

tion est plus défectueuse et que les infiltrations des fosses d'aisances et des égouts vers les puits ou les conduites d'eau sont plus faciles.

Il importe donc au plus haut degré d'éviter les infiltrations, d'empêcher les causes de contamination, c'est le rôle de l'hygiène publique, c'est le devoir des administrations municipales.

Mais ce que l'habitant peut et doit faire, c'est de surveiller son eau de hoisson, de la prendre toujours filtrée, et de la faire bouillir en temps d'épidémie. (Patriote.)

L'ÉLECTION DE CHINON

La troisième sous-commission du cinquième bureau, après avoir entendu M. Jules Delahaye, député de Chinon, et son compétiteur, M. Léon Joubert, s'est ajournée à samedi.

Accident causé par une arme a feu On écrit de Bourgueil au Journal d'Indreet-Loire:

- " Un ouvrier boulanger de Restigné, nommé Vincendeau, vient de se blesser grièvement avec une arme à feu dans les circonstances suivantes:
- » Apercevant des moineaux dans une cour, il chargea le fusil de son maître; mais, voulant le dissimuler pour n'être pas vu, il plaça son arme le long de sa jambe, le canon dirigé vers la terre.
- » Soudain le coup partit, et la charge, l'atteignant au pied droit, lui fit une large blessure
- » L'imprudent a été admis d'urgence à l'hospice de Bourgueil.
- » Le médecin déclare que son état lui paraît grave, mais qu'il ne peut se prononcer sur les suites de cette blessure. »

EVASION DE TROIS PRISONNIERS A LOCHES

On nous annonce que trois prisonniers de la prison de Loches viennent de s'échapper dans des circonstances particulièrement dramatiques. Les détails cependant nous manquent.

Deux d'entre eux auraient été repris par la gendarmerie de Saint-Flovier; le troisième, le trop fameux Châtillon, l'assassin de Loché, aurait été atteint d'un coup de feu par un gendarme et aurait réussi jusqu'à présent, malgré sa blessure, à échapper à toute recherche.

Nous attendons de notre correspondant de Loches des renseignements confirmant cette nouvelle. (Id.)

DE VOUVRAY EN AMÉRIQUE, ALLER ET RETOUR

Le Journal d'Indre-et-Loire dit qu'uu mandat d'amener avait été lancé contre Soter Defossé, commis de perception à Vouvray, qui avait pris la fuite après avoir commis de nom-

breux détournements. Ces faits se passaient il y a environ un mois 1/2. Le signalement du voleur envoyé dans toutes les directions, on apprit qu'un voyageur répondant au signalement s'était embarqué pour l'Amérique. Le télégraphe fut mis en mouvement, et l'ex-commis infidèle ne fut pas peu surpris, à peine débarqué, de se voir accueillir de l'autre côté de l'Atlantique par deux policemen, qui l'invitèrent à les suivre. La constatation fut rapidement faite, et on ne tarda pas à se convaincre qu'il était bien le Soter Defossé poursuivi pour détournements et vol. La police américaine procéda, après instruction, à son réembarquement. Soter Defossé comparaîtra aux prochaines assises d'Indre-et-Loire.

Avis mortuaire

Les amis et connaissances de la famille Bouvet qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation au convoi funèbre de M^{me} Jules BOUVET, sont priés de se joindre au deuil qui se réanira à la maison mortuaire, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, le vendredi 6 décembre 1889, à 11 heures du matin.

LES POMMES A CIDRE

Au marché de samedi à Saint-Lô, légère baisse sur les prix : on cotait selon le crû et la maturité de 8 à 9 fr. l'hectolitre.

A Paris, on signale une baisse provenant d'arrivages au Havre de pommes espagnoles; on annonce que d'autres navires sont en route à destination de différents points de Normandie et de Bretagne.

Si l'on obtient de ces fruits du cidre de bonne qualité, il faudra que nos compatriotes se tiennent bien; peut-être n'auront-ils pour parer le coup que leur ménage la péninsule espagnole qu'à détruire les pommiers et à les remplacer par des plants d'orangers.

Qui vivra verra; mais en attendant, dit le Moniteur, nous conseillons d'acheter des pommes chez nous!

Nous sommes tout à fait de l'avis de notre confrère.

Les apports étaient samedi dernier, au marché de Saint-Lô, de 431 voitures pour 2,000 hectolitres. Les pommes ont été cotées à 8 fr. et 8 fr. 50 l'hectolitre.

Dans la soirée, quelques voitures à 7 fr. 50. On a expédié dans les départements du centre de la France de grandes quantités de pommes de la Bretagne, où la récolte, sans avoir été très bonne, a été meilleure qu'en Normandie. Voici, en chiffre ronds, les quantités expédiées sur l'intérieur de la France par la gare de Quimper et les gares environnantes, depuis le 4er octobre jusqu'à ces jours derniers:

20 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Sûzel écoutait d'un air sombre. De grosses larmes roulaient sur ses joues. Puis, tout à coup, se levant, les mains crispées:

— Donner ma fille, fit-elle d'un accent d'âpre énergie, non, non, jamais!

De furtives couleurs rouges avivaient les pommettes de Hans; une toux sèche lui montait de la poitrine aux lèvres:

— Nous séparer de la petite, dit-il enfin, nous serait bien dur. Elle est notre seule joie, Monsieur Lauthier.

Le docteur se leva.

Réfléchissez, fit-il encore, je repasserai bientôt.

Qu'ils furent rudes, pour Hans et pour Sûzel, les jours qui suivirent! Ils voyaient décliner Germaine. Ils se disaient:

Si nous l'aimions vraiment, nous préférerions son bonheur au nôtre. Elle serait heureuse là-bas, et si riche... une belle demoiselle! Et Sûzel pleurait, et le père pleurait aussi.

Ses grosses épaules frissonnaient, et son unique main, maigre et blafarde, allait, en tremblant, chercher celle de sa femme.

— Nous ne la reverrions plus jamais... jamais, ma pauvre Sûzel.

— Non, jamais.

— Nous n'entendrions jamais sa douce voix nous dire: Mon père! ma mère! Nous ne la verrions pas sautiller dans notre chambre comme un gentil oiseau... Jamais ses petites lèvres ne nous donneraient un baiser... Nous serions pour elle des inconnus, de pauvres gens... Elle nous mépriserait peut-être...

A ces derniers mots, Sûzel jeta un cri de douleur, et, debout devant le berceau, le regard menaçant, elle semblait défendre qu'on approchât.

Puis suivait une crise de larmes.

La mère prenait alors sa fille sur ses genoux, regardait ses membres amaigris, écoutait ses cris plaintifs, et murmurait tout bas:

Non, ma chérie, je ne serai pas égoïste :
je veux le bonheur pour toi, mon cher trésor...
 Et si plus tard, toi aussi, tu as un petit enfant,
 eh bien, tu pourras l'aimer, tu pourras le gar-

der près de toi, car tu seras riche... Ah! laissemoi, laisse-moi te regarder pour que je conserve dans mon souvenir ton joli petit visage!

Et son regard se fixait douloureux et ardent sur les yeux limpides du nouvean-né. Sa main passait sur les cheveux soyeux, ses lèvres embrassaient les mains mignonnes, et son cœur se fondait dans un déchirant sanglot.

L'agonie de cet amour maternel dura une longue semaine. La nuit, Sûzel ne dormait plus. Avec l'aube qui se levait, elle regardait sa fille. Le soir, elle la regardait encore.

Enfin, ce que, dans son dévouement sublime, elle appelait son égoïsme, fut vaincu; et un matin, pâle, chancelante, les yeux cernés et pleins de fièvre, elle remit l'enfant au docteur Lauthier.

Elle voulait parler, elle voulait dire:

— Que là-bas on l'aime comme moi je l'aurais aimée; qu'on la soigne, qu'on la guérisse... qu'elle soit heureuse!

Mais sa voix se brisait, et d'un œil atone elle regardait le docteur descendre l'escalier. Puis elle s'élança au balcon de sa mansarde. Elle se pencha, se pencha sur la rue profonde. Elle vit une religieuse, assise dans un riche coupé, prendre Germaine et lui sourire. La voiture s'ébranla dans un roulement sonore.

Longtemps Sûzel la suivit des yeux. Longtemps son oreille se tendit afin de percevoir jusqu'au plus faible bruit causé par l'équipage. Longtemps elle demeura pétrifiée à la même place, répétant à demi-voix:

— Partie!... partie!...

Un sanglot du blessé l'arracha à ce morne désespoir; et, s'abattant à genoux devant le lit, elle cacha son visage dans ses mains crispées, ne pouvant contenir ni ses sanglots ni ses soupirs.

— Partie! partie! répétait-elle encore, répétait-elle toujours ; partie! mon pauvre Hans, partie!... nous ne la verrons plus!

Enfin, cette intense douleur s'apaisa peu à peu. Alors, fiévreusement, Sûzel se mit à ranger les petits vêtements. Elle embrassait l'unique bonnet à ruche, préparé pour le jour du baptême; elle pliait les brassières et regardait longuement, les lèvres frémissantes, les mignons chaussons de laine qui n'avaient pas encore servi.

Toutes ces choses, destinées à la file de Hans Hermel, étaient trop humbles pour l'héritière des de Guérande. Sûzel en formait soi-

De Quimper, 1,500,000 kil.; de Pont-l'Abbé, 450,000; de Rosporden, 200,000; de Concarneau, 450,000. En tout 2 millions de kilos.

On voit, par ce chiffre, quelle importance atteint l'expédition des pommes, cette année, dans le Finistère...

État civil de la ville de Saumur Du 1er au 30 novembre 1889.

NAISSANCES

Le 1er. — Maurice-Philippe Roy, rue Nationale.

Le 2. — Carmen-Marie Baudet, rue du Portail-Louis.

Le 8. — Clovis-Léon Charron, à l'Hospice. Le 9. - Louis Lair, rue Notre-Dame.

Le 10. — Berthe-Louise-Marie-Nicole Doynel de Quincey, rue de la Maremaillette; - Mahilde-Marceline Gazeau, rue de Fontevrault.

Le 11. — Raoul-Clément Loiseau, rue de la Tonnelle; - Maria-Henriette Leroy, à la Rompure.

Le 12. — Joseph-Louis-Marie Camus, rue du Marché-Noir.

Le 14. - Émilie-Eugénie Blondeau, Grand'-

Le 19. — Clémentine-Joséphine-Félicie Leclerc, à l'Hospice.

Le 20.-Angèle-Marie Thécua, à l'Hospice.

Le 23. - Eugène-Paul Gautier, rue Brault; - Auguste-Henri-Louis Oger, rue de la Croix-Verte.

Le 24. — Yves Lequec, ruelle du Petit-Pré; - Joseph Dubos, à l'Hospice.

Le 25. - Louis-Eugène Haye, rue de la Croix-Verte.

Le 27. - Auguste-Louis Letheul, rue des Écuries; — André-Albert Brindamour, place Saint-Nicolas.

Le 28. - Charles Rigal, à l'Hospice; -Germaine-Marie Le Bouhellec, rue Pavée.

Le 29. — Jeanne-Gabrielle-Blandine Rousseau, rue Saint-Jean.

MANIAGES

Le 5. — Auguste-Désiré Bourel, garçon d'hôtel, a épousé Rose-Marie Bachelier, lingère, tous deux de Saumur.

Le 6. — Jean-François Renou, coiffeur, a épousé Marie Charruau, sans profession, tous

Le 9. - Auguste-Marien Guillet, bottier, a épousé Charlotte-Berthe Etter (veuve), couturière, tous deux de Saumur.

Le 11. - André-Louis-Jean-Georges Prieur, médecin-major au 125° d'infanterie, de Poitiers, a épousé Joséphine-Geneviève Florent, sans profession, de Saumur.

Le 12. — Victor-Jean Godard, employé de commerce, a épousé Delphine-Eugénie-Isabelle Salmon, lingère, tous deux de Saumur.

Le 14. - Joseph-Alphonse Boulay, coiffeur,

de Vernantes (Maine-et-Loire), a épousé Marie-Louise Choveau, sans profession, de Saumur.

Le 16. — Paul-Pierre Grommaire, employé de commerce, a éponsé Jeanne Bouché, domestique, tous deux de Saumur.

Le 18. — Jules-Jean-Pierre-Auguste Denamiel, tailleur d'habits, a épousé Léonie Naudin, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 25. - Paul Ouvrard, employé de commerce, a épousé Julia-Claire Jousse, pianiste, tous deux de Saumur; - Camille-Jules Dézé, typographe, a épousé Augustine Hérisson, chapeletière, tous deux de Saumur.

Le 26. — Eugène Foucher, serrurier, a épousé Blanche-Ferdinande Pavier, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 30.—Joseph Bichet, chapeletier, a épousé Marie-Louise Fèvre, chapeletière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 4. - Victor-Louis Budan, 9 ans, route de Rouen; - Anne-Perrine Davy, sans profession, 56 ans, épouse de Jérôme-Marie Mercer, rue du Port-Cigongne; - Victor Peltier, peintre, 78 ans, quai de Limoges.

Le 6. - Marie-Antoinette-Justine Gosmer, sans profession, 79 ans, veuve François-Valmure Morillon - Dubellay, à Notre-Dame des Ardilliers.

Le 7. — Francis-Marie-Louis Drapeau, 7 mois, rue Saint-Lazare; - Perrine Marin, sans profession, 82 ans, veuve François Landel, à l'Hospice; - Rose-Benjamine-Félicia Paillet, sans profession, 71 ans, veuve Alexandre Morillon, à l'Hospice.

Le 8. - Viviane-Blanche Perrot, 1 an, rue de Fenet; - Anna-Marie-Louise Salmon, sans profession, 16 ans, rue d'Orléans.

Le 12. — Germaine - Lucienne - Hermance Cerisier, 5 mois, rue Nationale.

Le 15. — André Pillier, cordier, 54 ans, rue de la Petite-Douve ; - Arthur Lamoureux, menuisier, 33 ans, rue de la Reine-de-Sicile.

Le 16. — Désirée-Marie Delaunay, journalière, 60 ans, épouse de Jean Poirier, à l'Hospice; - François-Gaston Cendre, 14 mois, place de la Bilange.

Le 17. — Jean-François Bioret, retraité, 64 ans, place Saint-Michel; - Marie Hurtault, propriétaire, 53 ans, épouse de Pierre-Charles Marquis, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 19. — Émilie Buron, sans profession, 79 ans, veuve Louis Mathieu, à l'Hôpital.

Le 20. — Renée Foucault, cultivatrice, 74 ans, veuve Joseph Goulu, rue d'Orléans; -Marguerite-Marie Chadaigne, 16 ans, rue de la

Le 21. -- Jean Chozel, sans profession, 76 ans, à l'Hôpital.

Le 23. — Louise Darnault, journalière, 68 ans, veuve Joseph Chuche, rue de la Croix-

Le 22. — Adélaïde-Constance Desvouge, au-

bergiste, 82 ans, veuve Pierre Lamoureux, rue de Bordeaux.

Le 23. — Marceline Morin, propriétaire, 72 ans, veuve Jean Delaunay, rue Beaurepaire.

Le 24. — Appoline-Éléone-Prudence Hallay, maîtresse d'hôtel, 57 ans, épouse de Jean-Baptiste-Eugène Odouard, rue d'Orléans; -Joseph Lacault, cordonnier, 70 ans, à l'Hos-

Le 28. — François-Eugène Aubineau, mécanicien, 28 ans, rue de l'Ile-Neuve.

Le 29. — Étienne Mabilleau, cultivateur, 83 ans, place de l'Arche-Dorée; — Germaine Caron, 2 ans, rue Saint-Jean.

Théâtre de Saumur

Direction: M. SUREAU-BELLET

LUNDI 9 décembre 1889

BOCCACE

Opéra-bouffe en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de FRANZ DE SUPPÉ.

Bureaux, 8 h. »/»; rideau, 8 h. 1/2.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 décembre 1889. Le marché des rentes est satisfaisant. Au comptant comme à terme les achats sont assez suivis. Le 3 0/0 s'établit à 87.80; le 4 1/2 0/0

Les transactions sur le Crédit Foncier ont beaucoup d'activité et les cours sont fermes à 1,327.50. Les obligations foncières et communales attirent, par leurs prix avantageux, les capitaux de placement.

La Banque de Paris et des Pays-Bas s'échange à 808.75. Les actions de la Banque nationale da Brésil conservent une ferme attitude avec 108 et 110 fr. de prime.

La Société Générale reste à 457.50. La Banque d'Escompte est à 525. Le Crédit Lyonnais se traite de 590 à 592.50. Les Dépôts et Comptes courants font 397.50.

Le Panama est ramené à 55. L'action du Gaz de Madrid se tient avec beaucoup de fermeté à

Les fonds Portugais ont une clientèle qui tend de plus en plus à se développer eu égard aux chances de plus-value qu'ils offrent. Le 4 0/0 oscille de 17.75 à 17.80 demandé.

On traite la Galicia de 22.50 à 23. Ces prix laissent encore une grande marge à la hausse. L'obligation des Chemins Economiques s'inscrit à 384.

Informations financières. — La Banque A. Froidefond, 8, rue Drouot, à Paris (14° année), se charge de toutes les opérations de bourse aux mêmes conditions que les agents de change, mais avec une couverture plus réduite qu'elle accepte en espèces ou en titres.

LE CONSEIL DU FOYER

Les maladies qui dominent en cette saison sont celles des voies respiratoires. Elles se manifestent généralement par la toux, qui irrite les bronches et qu'il faut s'efforcer de calmer tout d'abord. Ce résultat s'obtient facilement avec les Capsules Guyot. Le traitement consiste à prendre deux capsules à chaque repas dans un peu de potage; le rhume ou la bronchite ne tardent pas à s'amender, les progrès du mal sont enrayés et les complications conjurées. La santé se trouve ainsi rétablie, grâce à un médicament peu coûteux dont l'authenticité se reconnaît à ce que chaque capsule blanche porte la signature Guyot.

GRAND-THÉATRE D'ANGERS

Jeudi 5 décembre

Rigoletto, opéra en 4 actes, avec le concours de

BOURSE DE PARIS

Du 4 Décembre 1889

3 0/0 amortissable.... 4 1/2.

PPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

P. ANDRIEUX

Baisse de prix sur les conserves

Petits pois supérieurs, la boîte pour six personnes, 90 cent.;

Hors ville, par 5 kilos, 80 cent;

Petits pois supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent.;

Hors ville, par 5 kilos, 45 cent.

Haricots verts supérieurs, la boîte pour six personnes, 95 cent.; Hors ville, par 5 kilos, 85 cent.; Haricots verts supérieurs, la boîte pour trois

personnes, 50 cent.; Hors ville, par 5 kilos, 45 cent.

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE.

IES PRÈRES MAHON médecins spécia ux guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades Mahon à Saumur, à la pharmacie Perrin. — Paris, rue Rivoli, 30. Perrin. — Paris, rue Rivoli, 30.

LA JEUNE MERE 6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, le maladies de l'enfance les maladies de l'enfance. la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarras-sée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

L'ORTET ARRETT PÉTROLERLANG Produit une Lumière incomparable

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

gneusement un mince ballot. Elle le plaça au fond du berceau et tira les rideaux d'indienne Alors ses yeux secs s'inondèrent. Il lui sembla qu'elle venait d'ensevelir son enfant.

Pour obéir à Hans, lorsque la soirée fut avancée elle se jeta sur son grabat : une paillasse mise en travers de la chambre; mais le sommeil est-il jamais venu lorsque le cœur est déchiré? La pauvre mère songeait à la nourrice qui berçait en chantant la petite Germaine, et des larmes, amères comme la jalousie elle-même, lui brûlaient les yeux.

Son regard ardent se fixait parfois sur le ciel émaillé d'étoiles; mais elle ne pouvait prier. Son cœur s'ulcérait, et tout bas elle murmurait:

- Cruelle, cruelle pauvreté!

A l'aube, elle était debout, le corps penché sur la barre du balcon, et guettant l'arrivée du médecin. Il avait promis d'apporter luimême des nouvelles de l'enfant.

Il apparut enfin. Son pas pesant fit gémir l'escalier délabré; sa main se posa sur le loquet de la porte.

Sûzel s'élança vers lui.

- Et ma petite? interrogea-t-elle d'une voix ardente.

- Son bonheur est assuré, répondit le docteur Lauthier. Mme de Guérande l'a regardée dormir sous les rideaux de dentelle. L'illusion est complète, nul ne doit la détruire. Je le sais, Madame Hermel, cette contrainte vous sera dure. Mais vous connaissez les conditions de l'adoption. Vous avez promis le silence... Vous, la vraie mère, vous devez disparaître.

En parlant ainsi, il glissait timidement dans la main de l'Alsacienne une bourse gonflée d'or; mais Sûzel, la repoussant avec un geste

- Non, non! s'écria-t-elle; pour son bonheur, j'ai donné ma fille; mais je ne l'ai pas

Et comme le docteur insistait sur la pauvreté du ménage, sur la maladie de Hans, qui nécessitait de lourdes dépenses :

- Votre argent me fait horreur! reprit violemment Sûzel. Vendre notre sang!... Mieux vaudrait mourir !

Cependant les mois s'écoulaient. Les tristes mois pour Sûzel! A tous ils apportaient le printemps; mais la mère sans enfant ne voyait ni les jeunes pousses des arbres, ni les fleurs dans les squares. Elle restait toujours sombre, parfois travaillant avec une ardeur siévreuse,

le lendemain demeurant les yeux fixés dans le vide, oubliant de tirer l'aiguille; et, lorsque Hans lui adressait la parole, tressaillant comme si on l'eût éveillée d'un rêve douloureux.

Lorsqu'elle souffrait par trop, elle plaçait près de l'infirme les potions ordonnées, puis elle descendait dans la rue et marchait droit sur le trottoir, suivant toujours le même chemin, le cœur fixé sur un point aimanté.

Elle atteignait enfin la rue de Varennes. Alors elle s'arrêtait, se cachait dans l'ombre d'une porte cochère, et attendait. Bientôt son visage s'éclairait à la vue d'un coupé stationnant devant l'hôtel en face. Une dame grande, élancée, très élégamment vêtue, y montait, suivie d'une nourrice dont les rubans de la coiffure flottaient longs et superbes.

Elle tenait dans ses bras une belle enfant perdue dans les dentelles. La riche pelisse s'étalait sur les bras de la Bourguignonne, et sous le voile on distinguait un petit visage rose et souriant.

— Ma fille | mon trésor | murmurait tout bas Sûzel; et, de ses doigts serrés sur ses lèvres, elle envoyait un long baiser à la mignonne créature.

Un valet droit et grave se tenait à la portière.

- Prenez les Champs-Élysées et continuez jusqu'au Bois, disait la voix harmonieuse de M^{me} de Guérande.

Le valet s'inclinait, montait sur le siège à côté du cocher ; la mèche du grand fouet effleurait les chevaux, et les promeneurs étaient emportés dans un galop rapide; puis, à mesure que disparaissait la forme vaporeuse et blanche du petit enfant, les yeux éclaires de Sûzel redevenaient ternes, un flot de larmes amassées sous ses paupières glissait sur ses joues, et lentement elle regagnait sa demeure.

- Tu l'as vue? interrogeait Hans.

- Oui, je l'ai vue.

- Comment est-elle?

Vo per gone, Makes de Sons

S SEED - SEED - SEEDS AND

- Habillée comme une petite princesse, et jolie comme un ange du bon Dieu.

Et le soir, bien tard, le père et la mère conversaient sur la beauté de Germaine et sur la brillante destinée que lui réservait l'avenir.

L'espérance d'entreveir sa fille aidait Sûzel à vivre. Elle n'avait qu'une goutte de bonheur au fond de sa coupe, et, comme tous ceux dont les joies sont bien rares, elle la savourait avec délices.

(A suivre.)

FAILLITE BOULITTE

Par jugement rendu le 2 décembre 4889, par le Tribunal de commerce de Saumur, M. G. Doussain, expert - comptable à Saumur, a été maintenu comme syndic définitif de la faillite Boulitte, armurier à Saumur.

Les créanciers de cette faillite sont invités de nouveau à remettre au syndic, M. Doussain, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur timbre de 60 centimes, indiquant les sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment les déposer au greffe du Tribunal de commerce de Saumur,

contre récépissé. La vérification des créances commencera le vendredi 20 décembre, à 10 heures du matin, en présence de M. Baugé, juge-commissaire, en la salle des faillites du Tribunal.

(978)

Le Greffier, Collin.

Etude de M° LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A l'amiable

Grande Maison d'habitation Propre au commerce,

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, 26,

Composée d'un corps de bâtiments sur rue, de cour et magasins sur le derrière.

S'adresser audit Me Lelièvre, (933)

A WEST ENERGY UN

Manège et Chaine à godet

Et Accessoires pour jardinier.

Chez M. Bouvet-Ladubay, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (964)

JRES NEUVES et et CAMION A VENDRE.

S'adresser à M. LECUIT, 48, rue Nationale, Saumur. (934)

CENDER

Pour entrer en jouissance de suite

UN FONDS

Commerce d'Armurier

Situé à Saumur, rue Saint-Jean.

Ensemble le matériel et les marchandises.

Maison très ancienne sur la

S'adresser, pour tous renseignements, à M. Doussain, syndic de faillite, 40, rue des Basses-Per-(960)rières, à Saumur.

A CEDER

Après fortune faite

MAGASIN DE MEUBLES

Situé 28, rue du Portail-Louis.

S'y adresser pour les renseignements.

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUGRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.
Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'Esux minérales, droguistes et pharmaciens.

CHEMINS

超级的现在分词

Montreuil à Saumur, à 4 kilomètres de ce dernier.

La maison comprend deux salons, salle à manger, office et chambre au rez-de-chaussée, servitudes en soubassements, premier étage, mansardes au second;

Servitudes séparées, comprenant remise, écurie et logement de domestiques;

Très beau jardin anglais et potager, d'une contenance de plus d'un demi-hectare, petite serre; Beaux grands arbres d'ornement;

Agréments et confortable. S'adresser à M. TAVEAU-NICOLAS,

expert au Pont-Fouchard-Saumur.

LIQUIDATION Pour cause de fin de bail

Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison Léonard FISCHER Rue d'Orléans, 49,

WILLIAM TO ME

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix déflant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale. Accords, Réparations, Echanges et Location de

Fianos. La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38 SAUMUR

CHOCOLATS DE MARQUES CHOCOLATS IMBERT le 1/2 kil., 1.65 Santé fin, Menier, le 1/2 kil., 1.30 1.65 — surfin, 2.20 Supérieur vanillé, 1.60 1.90 Cio Coloniale, — 2.20 Supérieur vanille, Fèlix Potin, le 1/2 k., 1.30, 1.50, 1.70 Double vanille, 2.10 Express, les 6 déjeuners, 90 et 1.20 Escompte de 5 0/0 par 5 kilog.

N. B. Tous nos chocolats sont garantis pur cacao et sucre.

SAINTE - CENEVIÈVE

Capisseries Artistiques

CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les Dessins et Travaux de Tapisserie et de Broderie qu'on voudra bien lui confier.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

68, Quai de Limoges

LEON FRESCO

CHIRURGIEN - DENTISTE

Prix Modérés

PARIS - SAUMUR - BORDEAUX Mixte | Mixte | Mixte | Expr. | Omn. | Omn. | Expr. STATIONS matin matin matin matin soir soir matin Paris Chartres Chateau-du-Loir 5 54 6 4 6 13 6 23 6 31 Noyant-Méon Linières-Bouton 43 54 30 41 49 Vernantes Vivy SAUMUR (Orl.) (arrivée) (départ) Nantilly (arrivée) SAUMUR (Etat) 8 51 8 30 8 43 8 49 8 56 9 11 7 11 6 50 7 3 7 9 4 34 4 11 4 23 4 29 4 37 4 57 5 33 8 42 11 52 3 34 (arrivée) 8 31 10 37 8 37 10 44 8 48 10 52 9 2 11 9 19 11 24 11 57 3 58 (départ) Nantilly (départ) Chacé-Varrains Brézé-Saint-Cyr Montreuil-Bellay 7 17 2 18 2 45 4 30 6 30 9 52 2 22 2 44 4 31 6 12 9 2 59 3 28 5 20 7 53 11 13 7 29 Thouars Niort Bordeaux

STATIONS		tin	Mix	tin	Min	tin	Ex	pr. tin		ir	On ma	nn. tin	Mi	xte		pr.		pr.
Bordeaux	30	33,					5	40		9	8	20				is.	3	
Saintes					7	15	9	9			11	39				-	6	43
Niort			Ш		9	32	10	55			2	5	5	30	8	10	8	29
Thouars	1110		6	5	12	11	12	42	1	35	4	15	8	21	9	59	10	46
Montreuil-Bellay	9	35	6	38			1	4	2	37	4	55	9	6	10	32	11	15
Brézé-Saint-Cyr	9	55	7	18			>	,	2	50	5	18	9	41	X			
Chacé-Varrains	10	7	7	27		200	,		2	57	5	26	9	49	, ,			
Nantilly (arrivée)	10	13	7	34	B1:	ш		1	3	2	5	31	9	55	, ,			
SAUMUR (Etat)	34	430			Mix		м	73		82		100					11.	
(arrivée)	10	22	7	45	nıa		-		3	13	5	42	10	3))		
(départ)	110	31	7	25	11	25	,		2	52	5	20	è)		111	
Nantilly (départ)			7	38	11	36)	30	3	3	5	33				,	200	
SAUMUR (Orl.)	NAME OF	15.				3114		-			1100	180			199	(ja	610	
(arrivée)	118		7	47	11	44	1	31	3	11	5	41	400		10	59	11	46
(départ)	100		7	57	11	54	1	36	3	15	5	45	3790		11	7	11	53
Vivy ' '	119		8	10	12	10)	,	3	27	5	59	1-10		1	0	100	
Blou			8	19	12	19	,)	3	35	6	8			,)		
Vernantes			8	32	12	33)	3	46		20	93		,)	1231	
Linières-Bouton	-		8	45	12	46	1	,	3	57	6	32	17/		CI.	0	TW	41
Novant-Méon			8	59			2	12	4	9	6	44			11	44		
Château-du-Loir			10	10	2	.9	2	58	5	22	7	58	-11		112	26	114	12
Chartres	100		2	47	1		.5	54	9	26	12	4	- 1		1 3	26	4	05
Paris	170		5	25	144		7	30	11	50		27	100		5	10		45
o on general	10		SC	ir	-		1 36	ir	1		ma	tin	S	oir	ma		ma	

DODDEATIV CATIMITE DADIO

unit rails	(TDA	3 Will.	Imarro	March Land	oř s	mag.	iatin jine
Hons	SAUM	UR —	PORT-J	BOULET — C	HINON	-01/1	nemur)
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur Port-Boulet Chinon	7 52 8 40 9 4			Chinon Port-Boulet Saumur	7 41 8 10 9 4		9 5 9 45 10 32
on bering	John 1	SAUM	UR —	BOURGUEIL	ua. L	basil	q mis
STATIONS	Omn. matin	Omn.	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur Port-Boulet Bourgueil	7 52 8 44 8 54		5 10	Bourgueil Port-Boulet Saumur	7 55 8 15 9 4		3 30 3 40 4 5

STATIONS	Mixte matin		Mixte matin		Marc. matin				Mixto	
Poitiers Moncontour Loudun Montreuil (ar.) — (dép.) lo Vaudelnay Baugé Doué Martigné Angers	677779	53 4 14 22 43 12	9 9 9 10	5 41 41 29 40 50 57 17 45 tin	4 5 6 7 9	55 48 46 24 25 46 30 16 50 oir	5555557	53 27 4 38 10 19 26 40 10 oir		30 41 52 1 24

5 54 9 7 30 11 soir s	50 2 oir ma	27 itin s	No.	10 5	
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin		Omn. soir
Angers Martigné Doué Baugé le Vaudelnay Montreuil (ar.) — (dép.) Loudun Moncontour Poitiers	4 40 6 1 6 24 6 30 6 37 6 46 7 36 8 24 8 55 10 33 matin	8 26 8 57 9 7 9 16 9 26	11 54 12 16 12 34	1 13 1 37 1 44 1 1 2 15 3 29	8 21 8 31 8 41 9 14 10 13

GARES DE SAUMUR

NANTES -	ANGERS	- SA	UMUR	— TO	URS -	- PARI	S
STATIONS		mixte matin	matin	mixte matin	mixte soir	mixte soir	so
ites	10 45	matin	8 25	8 55	12 7	3 40 soir	7 80
gers Ménitré	2 19 2 52	6 30 7 10	10 29 10 54	12 12 37	2 57 3 42	5 35 6 16	9

LIGNE D'ORLÉANS

35 oir 35 Les Rosiers Saint-Clément Saint-Martin 7 46 11 18 1 11 7 52 11 21 1 17 8 5 11 32 1 29 8 20 11 41 1 40 8 59 12 3 2 14 9 42 12 46 2 53 4 40 10 46 4 20 4 31 4 45 5 1 5 46 6 35 2 35 3 22 3 27 Saumur (arrivée (départ) det 3 52 4 26 5 5 (arrivée) 10 39 Port-Boulet Paris matin matin soir soir matin

PARIS - TOURS - SAUMUR - ANGERS - NANTES Omn. | Omn. | Omn. | Expr. | Omn. Direct soir 9 40 11 25 12 45 11 20 9 10 12 20 soir 2 53 3 30 3 50 Langeais Port-Boulet Varennes Saumur (arrivée) 7 25 7 32 7 39 Saint-Martin Saint-Clément 4 25 7 39 4 32 7 48 11 13 4 57 8 32 11 53 6 42 12 Les Rosiers La Ménitré soir soir soir soir matin matin

LA FLÈCHE SAUMUR matin matin 7 15 10 25 7 31 10 46 7 52 11 13 8 9 11 32 8 24 12 51 8 37 12 14 8 50 12 30 matin 5 30 5 43 5 55 6 7 6 22 6 39 6 52 1 15 1 38 1 56 2 18 2 44 La Flèche Clefs 20 34 48 1 Baugé Longué Jumelles Jun elles